Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1530

Rubrik: Votations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Electrochoc

Quand *Economiesuisse*, sur un sujet soumis à votation met le paquet (celui des millions payant la propagande), elle ne perd pas. Elle a pourtant perdu. La corrélation a été démentie. Pour elle, mais aussi pour le Conseil fédéral, pour une très large majorité du Parlement et pour un nombre impressionnant d'associations. Le succès de la gauche syndicaliste et socialiste est d'autant plus relevé, même s'il a aussi été obtenu avec l'appui de défenseurs d'intérêts locaux, de notables attachés aux situations acquises et de cantons connus pour leur traditionalisme.

Le contexte de cette votation lui a donné sa portée idéologique; affaires du second pilier, indemnités de départ des managers congédiés, Swissair bien sûr; les opposants ne manquaient pas de bois pour faire des flèches. Et sur le fond du sujet, les consommateurs ordinaires ne voyaient pas ce qu'ils auraient à y gagner, les économies attendues de la concurrence allant aux gros et moyens consommateurs.

Que faire de cette victoire? Le résultat donne aux vainqueurs à la fois une légitimité et aussi une responsabilité. Car le statu quo n'est pas satisfaisant, ni d'un point de vue économique, ni selon les critères d'un vrai service public.

Rappels

L'électricité est une marchandise, et elle a un prix. La «marchandisation» a déjà eu lieu, et depuis longtemps. On a dit que l'électricité ne se stockait pas, mais les barrages hydrauliques sont une forme de stockage qui permet à la Suisse de vendre de l'énergie de pointe sur le marché européen, dont elle ne peut pas s'isoler. Or l'Union européenne ouvre son marché aux grandes et moyennes entreprises; il sera difficile à la Suisse de rester à l'écart pour des raisons commerciales. Le dossier, qu'on le veuille ou non, n'a pas été clos par la votation du 22 septembre.

Les acquis du débat

Dans l'idée qu'il faudra bien remettre l'ouvrage sur le métier, voilà les points représentables d'un accord minimal.

Unifier l'ensemble du transport à haute tension en une seule société d'intérêt public. Accepter, comme l'admettait Daniel Brélaz, l'ouverture du marché pour les gros consommateurs. Imposer la transparence du coût facturé: prix de production, prix du transport, provenance. Permettre aux consommateurs de choisir des énergies vertes. Ces mesures peuvent-elles être mises en place par accord entre les entreprises ou une deuxième mouture de la loi est-elle nécessaire et possible?

Plus de mille sociétés pour gérer le marché de l'électricité fait penser à la Suisse d'avant 1848, même si la proximité a ses vertus. Les syndicats ont à se préoccuper aussi de la compétitivité des entreprises suisses qui opèrent sur un marché intérieur aux prix élevés: elles sont pourvoyeuses d'emplois.

La gauche qui a mené, avec succès, la bataille de la LME doit donner sur ce sujet un sens à sa victoire. Avec quelles propositions? Est-elle «statu quoïste» ou réformiste? *ag*

Suite de l'article en page 2

nominal de 335 millions de francs, l'Etat a dû essuyer une perte à hauteur de 213 millions, pour des réalisations opérées entre juin 2000 et décembre 2001. La provision ad hoc inscrite au bilan de l'Etat a pu être réduite d'autant. Ces mauvais risques éliminés, la proportion des pertes devrait diminuer par la suite. La Fondation a pour objectif de liquider tous les actifs sur une période de dix ans, au rythme allègre de 500 millions par an.

Par ailleurs, elle a mis en location les immeubles qui ne l'étaient pas encore, de manière à s'autofinancer dans toute la mesure du possible. Aussi les intérêts dus pour l'emprunt initial de 5 milliards de francs représentent-ils la majeure partie des charges de la Fondation, qui se sont élevées à 342 millions (exception faite des pertes sur les réalisations) pour ses dix-huit premiers mois d'existence. Du côté des produits, la Fondation a encaissé pendant la même période pour 225 millions d'intérêts et de loyers. Le déficit (117 millions) a été couvert par l'Etat de Genève.

Mutatis mutandis

Sous l'effet conjugué des provisions constituées à fin 2001 (1700 millions) et de sa récente recapitalisation, la BCV n'est assurément pas (ou plus) dans la même situation catastrophique que la BCGE il y a deux ans et demi. L'ordre de grandeur de l'éventuel transfert d'un dossier de créances hypothécaires douteuses et d'immeubles à une fondation de valorisation serait donc bien inférieur aux cinq milliards genevois. Mais l'opération permettrait probablement d'éviter une nouvelle recapitalisation à la charge de l'Etat et constituerait donc une solution plus avantageuse pour la trésorerie cantonale. Le coût à long terme serait sans doute aussi moins élevé. Le cas échéant, l'on pourrait envisager une collaboration opérationnelle avec Genève.

Socialisation des pertes

Comme la BCV est partiellement en mains privées, toute mesure publique d'assainissement correspond à une socialisation des pertes. Mais le fait que l'Etat de Vaud détienne désormais 68% du capital de la BCV relativise cet argument: si la mise hors bilan d'actifs douteux est assurément une bonne affaire pour les actionnaires privés, cela ne représente pour eux qu'une maigre compensation par rapport à la dilution de capital qu'ils viennent de subir. Et l'on pourrait prévoir qu'une certaine part des futurs bénéfices de la BCV serve à rembourser une partie des frais engagés par l'Etat pour le fonctionnement de la fondation, comme à Genève. *rn*

(collaboration *yj*)